Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260602-D202605006-DE

Saint Germain du Pinel

DELIBERATION
SEANCE DU 26 MAI 2026

L'an 2026 le 26 mai à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Myriam ALEXANDRE, Maire.

Présents : Myriam ALEXANDRE, Thierry AMMONIAUX, Emma FESSELIER, Pascal BARBRON, Béatrice GARNIER, Valérie HENRY, Aymeric CROISSANT, Astrid JOURDAN, Maxime FÉVRIER, Séverine LORIER, Fabrice LABBÉ, Audrey MENEUX, Nicolas TOUTAIN, Sonia SUBIRY, BOUVIER Joël.

Absents excusés : Néant

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommé(e) secrétaire : Thierry AMMONIAUX

- **2026-05-006 Participation aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire – Année 2026 -2027**

Le Conseil Municipal de la commune de la Mairie de Saint-Germain-du-Pinel,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les frais de fonctionnement de la restauration scolaire,

Au vu des enfants ayant un projet d'accueil individualisé alimentaire qui apportent leurs déjeuners sur le temps périscolaire du midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de fixer la participation aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire à la somme de 1,60 € par repas pour l'année 2026-2027 ;
- de préciser que ce tarif remplace celui précédemment fixé à 1,50 € par repas ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 26 05 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

Saint Germain du Pinel
1 rue de la Mairie 35370